



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Territoire de Belfort

Commune : Belfort

Autres communes :

R500

Appellation : Gare

Monument(s)

Appellation : Gare

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 15/07/2015

Étendue de la protection : Sont classées au titre des monuments historiques, les façades, avec les marquises qu'elles supportent, et les toitures de l'ensemble des corps de bâtiments de la gare de BELFORT (Territoire-de-Belfort), à l'exclusion de la halle des messageries, et en totalité le corps de bâtiment abritant le vestibule des voyageurs, tels qu'ils sont délimités par un liseré rouge sur le plan annexé au présent arrêté, situés 4, avenue Wilson à BELFORT (Territoire-de-Belfort) (BN 135, 80). cf inscription au titre des monuments historiques du 29 janvier 2014 de la halle des messageries, en totalité.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.